

**RAPPORT DU JURY DE LA CERTIFICATION L.C.A.
Académies de Paris / Créteil / Versailles
Session 2023**

Rédigé, pour le jury, par Audrey Zappulla, IA-IPR de Lettres, académie de Créteil

I. ASPECTS ORGANISATIONNELS

1. Rappel du calendrier

Cette session 2021 de la certification L.C.A., inscrite dans le calendrier de toutes les certifications complémentaires s'est tenue le 5 avril 2023.

2. La composition du jury

Marie Berthelier, IA-IPR de Lettres, académie de Paris

Raphaël Blaise, Professeur de Lettres, académie de Créteil

Gérald Dubos, Professeur en C.P.G.E., académie de Créteil

Anne Fillon, Professeure en C.P.G.E., académie de Versailles

Ludovic Fort, IA-IPR de Lettres, académie de Versailles

Juliette Gigaux, Professeure de Lettres, académie de Paris

Haude de Roux, Professeure de Lettres, académie de Versailles

Audrey Zappulla, IA-IPR de Lettres, académie de Créteil

II. LES CANDIDATS

Le nombre d'inscrits demeure peu important en cette session 2023 (31 en latin et 4 en grec). On enregistre une constante depuis la session 2022 (33 inscrits). La baisse significative du nombre d'inscriptions de la session 2022 se confirme. Rappelons que la session 2021 avec 52 inscrits en latin et 6 en grec témoignait déjà d'une baisse de plus d'un tiers par rapport à la session précédente.

1. Répartition par académie

	Candidatures *	Candidatures ayant déposé un dossier conforme	Candidats présents	Candidats admis
Créteil-Paris-Versailles	35	19	15	10
Créteil	11	10	8	6
Paris	2	2	2	1
Versailles	21	7	5	3

* On enregistre 35 candidatures, pour 33 candidats, 2 candidats présentant la certification à la fois en latin et en grec. L'un des de ces deux candidats n'a pas rendu de dossier conforme.

Si les candidats ayant rendu un dossier conforme se présentent pour la plupart d'entre eux aux épreuves, nous ne pouvons que constater la reproduction d'un phénomène apparu l'an dernier : l'écart massif entre le nombre de candidatures et celui de dossiers retenus.

Ainsi, d'une part, le jury est sensible à la motivation des candidats dans la mesure où ceux qui ont fait l'effort de produire un dossier se présentent à l'épreuve, mais regrette le nombre de candidatures aux dossiers non conformes qui, pour leur part mettent au jour une insuffisante appropriation des exigences de la certification.

Le jury déplore également l'absence d'une candidate ayant fourni un effort considérable pour la partie pédagogique du dossier, et souhaite encourager chaque candidat et candidate ayant fourni un dossier conforme et étayé à se présenter à l'épreuve.

Enfin, un candidat procède à des inscriptions successives sans jamais envoyer de dossier conforme.

2. Répartition par corps d'origine

Candidats	Ayant déposé le dossier	Présents	Admis
Certifiés	12	9	7
Agrégés	5	4	3
Certifié du privé	1	1	0

Pour la deuxième session consécutive, professeurs agrégés et professeurs certifiés réussissent aussi bien l'épreuve alors que jusqu'en 2018, les professeurs certifiés de Lettres modernes, réussissaient mieux l'épreuve, et de 2018 à 2021, les professeurs agrégés étaient davantage en situation de réussite.

Par ailleurs, cette année, comme l'année dernière, un seul candidat exerce dans l'enseignement privé sous contrat. Tout comme l'an dernier, les attentes de la certification ne sont pas comprises. Le jury déplore cette situation dans la mesure où les enseignants des établissements privés sous contrat ne sont pas titulaires d'une chaire mais d'un poste, ce qui augmente la probabilité pour que ces derniers enseignent le latin. Par conséquent, le jury encourage les candidats de l'enseignement privé sous contrat à se former et à présenter la certification.

3. Répartition par discipline d'origine

Candidats	Ayant déposé un dossier	Présents	Admis
Lettres modernes	17	13	9
Histoire-géographie	1	1	1
Philosophie	1	1	0

Cette année se confirme le recul des candidats n'enseignant pas les Lettres.

III. LES RESULTATS

1. Les admis

10 admis soit 70 % des présents (53% en 2022, 35,3 en 2021, 51% en 2020, 35,2 % en 2019 et 48,8% en 2018). L'augmentation du pourcentage de réussite s'explique par le nombre de candidats ayant un projet relatif à l'enseignement des LCA abouti et construit ; aussi, le jury ne peut qu'encourager les futurs candidats à s'inscrire dans cette dynamique.

10 admis en latin, et aucun admis en grec

La candidate s'étant présentée aux deux options, latin et grec, en cette session, et dont le dossier était conforme, n'a réussi dans aucune des deux disciplines, non que sa candidature fût trop foisonnante, mais parce que les attentes de l'examen n'étaient pas cernées.

2. Les moyennes

	Moyenne générale	Moyenne option latin	Moyenne option grec
Session 2023	11,53	12,53	5
Session 2022	9,74	9,93	9
Session 2021	9,52	9,3	14
Session 2020	11,06	11,15	9

3. La répartition des notes en latin

Notes	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre	1	0	2	1	1	0	0	0	1	1	1	2	2	0	0	1	0	1

L'absence de notes proches de la moyenne (8/20 et 9/20), pour cette session, indique une répartition nette entre les candidats qui ne se sont pas emparés des enjeux de la certification, et ceux qui l'ont préparée avec motivation.

4. La répartition des notes en grec

La répartition n'est pas significative, compte tenu de l'effectif réduit (deux candidats). Toutefois, l'on peut s'alarmer des notes attribuées (03/20 et 07/20) qui traduisent une maîtrise insuffisante de la langue, et un projet pédagogique dans un cas absent du dossier, dans l'autre à peine ébauché. C'est pourquoi, le jury encourage les candidats souhaitant se présenter en grec à déplier les attendus de l'épreuve.

5. Situation des candidats refusés aux sessions précédentes

Sur 35 candidatures, 14 sont des réinscriptions. Il convient d'être sensible au phénomène suivant : 8 candidats s'étant déjà inscrits n'ont pas pu être reçus à l'oral faute de dossier conforme, c'est-à-dire présentant les pièces justificatives demandées. Deux candidates ne se sont pas présentées, deux candidats ont été refusés, et 3 ont réussi. Les notes de ces candidats persévérants s'évaluent de 5 à 15.

Ces résultats indiquent que :

- des candidats qui ont obtenu une note proche de la moyenne lors de sessions précédentes sont revenus avec confiance, en s'étant attachés à parfaire leurs connaissances linguistiques et/ou leur approche didactique des langues anciennes
- des candidats qui ont obtenu une note proche de la moyenne lors de sessions précédentes ne sont pas revenus ; aussi, le jury les encourage à se présenter de nouveau avec sérénité.
- les candidats qui sont plus éloignés de la moyenne doivent fournir un travail en profondeur avant de se présenter à nouveau à la certification, qu'ils ne sauraient obtenir « à l'usage », ce notamment en présentant un projet pédagogique réel dans leur dossier.

Dans tous les cas, il paraît judicieux d'amender son dossier et sa présentation pour montrer une meilleure perception des enjeux et des méthodes de l'enseignement des langues anciennes au collège et au lycée.

Par ailleurs, le jury s'étonne que certains candidats ne présentent pas de séquence session après session, et/ou ne fournissent pas de pièces justificatives ; le jury souhaite que ces candidats questionnent et travaillent leur motivation à passer la certification.

IV. OBSERVATIONS ET CONSEILS DU JURY

1. Dossier

Le dossier n'est pas évalué. Cependant le jury attend que :

. le dossier soit conforme au niveau administratif ;

. le dossier explicite les motivations du candidat à passer la certification, qu'elles relèvent du contexte de l'établissement où le professeur enseigne (prendre en charge les heures de LCA), ou de l'*otium*, et du goût pour les humanités classiques et leur didactique ;

. le dossier comporte une véritable séquence de LCA, construite si possible en fonction d'un projet d'apprentissage, et **qui précise la classe et l'objet d'étude à laquelle cette séquence est destinée, les modalités de travail pour chaque séance envisagée, des textes en langue originale, c'est-à-dire en latin ou en grec, ainsi qu'une proposition d'évaluation**. Le jury souhaite être très clair sur le fait qu'il n'attend pas la séquence idéale, mais une séquence construite avec une véritable probité intellectuelle, donc une séquence qui propose des activités pédagogiques adaptées, et non des projets par trop ambitieux ou démesurés ; le jury attend que la séquence soit réalisable, et non originale à toute force. En d'autres termes, si le jury comprend très bien la variété des situations des candidats, que ces derniers conduisent en classe leur séquence, si des classes leur sont confiées, ou qu'ils la construisent sans l'expérimenter auprès des élèves, si leur service ne comprend pas d'heures de langues anciennes, il demande en retour une proposition **pédagogique sincère et réaliste**.

Par ailleurs, le jury apprécie que :

- figure une réflexion sur la place de l'image en cours de LCA, à savoir que la dimension illustrative de cette dernière soit minorée au profit d'une proposition iconographique riche de possibles didactiques tels que l'entrée dans la compréhension du texte latin ou grec.
- soient présents, en édition bilingue, conformément aux recommandations du vademecum, des textes authentiques en nombre suffisant, montrant ainsi une bonne perception de leur place dans l'enseignement des L.C.A. (une séquence ne saurait être construite autour d'un seul court extrait, dans une langue simplifiée qui plus est) ;
- soient précisées exactement les références des textes, œuvres et documents (selon les cas, titre, auteur, traducteur, date d'écriture ou de création, date d'édition, matériaux, dimensions, lieu de fouilles, lieu de conservation...)
- soient présents dans le dossier l'ensemble des textes et documents mentionnés dans la séquence, éventuellement en annexes ; aucun document nouveau ne sera accepté par le jury au moment de l'épreuve ;
- figurent, en annexes, les témoignages (relevés de notes obtenues en C.P.G.E., à l'université ou aux concours par exemple) d'un enseignement du latin et/ou du grec suivi dans le supérieur.

Il est de bonne politique également de soigner la présentation du dossier, par lequel le candidat établit le premier contact avec le jury. Une attention toute particulière doit être prêtée à l'expression française ; de même, les erreurs de langue latine et/ou grecque ne disposent pas favorablement le jury.

Par ailleurs, pour faciliter l'entretien, il est conseillé aux candidats de numéroter les pages du dossier, y compris les annexes.

2. Exposé

L'exposé dure dix minutes au maximum.

Il ne convient ni de répéter le contenu du dossier, que le jury a lu, ni de consacrer un temps disproportionné au rappel du parcours et des motivations pour disposer du temps suffisant à la présentation du projet d'enseignement.

Ce projet doit :

- s'inscrire dans une durée réaliste et dans une progression annuelle pour un niveau identifié ;
- être organisé autour d'une problématique stimulante, qui favorise l'engagement de l'élève (dans cette perspective, on prêtera une attention particulière à l'usage des questions fermées, que notamment le nourrissage culturel développé par Serge Boimare invite à formuler) ;
- viser un ou plusieurs objectifs d'apprentissages clairement définis, l'enjeu didactique étant d'éviter la multiplicité pléthorique des compétences à acquérir ;
- déplier les différents domaines de l'enseignement des L.C.A. (langue, culture, civilisation, histoire, littérature...), et tenter de les articuler entre eux de façon réaliste ;
- si possible, faire le cours de français (préciser les compétences que convoque le cours de LCA transférables à l'enseignement des Lettres)
- poser la finalité anthropologique de la séquence
- envisager les modalités d'évaluation.

Le jury apprécie que l'exposé soit rigoureux dans sa construction, riche et exact dans ses contenus, vivant et authentique dans sa présentation, ce qui implique une préparation sérieuse mais exclut la lecture de notes ou la récitation d'un propos appris par cœur. Cependant, le candidat ne doit pas se sentir intimidé par des exigences disproportionnées qui, en réalité, n'existent pas ; **l'idée est que le candidat fasse état de son projet de séquence de façon claire et réfléchie.**

Par ailleurs, le jury attend de professeurs en exercice une expression soutenue, qui n'autorise ni les familiarités ni les approximations.

L'usage des manuels mérite une mise au point : comme toutes les autres ressources à disposition, ils doivent être utilisés avec discernement ; le professeur doit être en capacité de s'en affranchir pour les mettre au service du projet d'enseignement particulier qu'il souhaite conduire avec sa classe.

3. Entretien

L'échange avec le jury dure vingt minutes au maximum par option (soit quarante minutes au maximum quand le candidat présente les deux options).

Le candidat peut disposer d'un exemplaire du dossier, tel qu'il a été transmis au jury, c'est-à-dire sans aucune annotation. Aucun autre document n'est autorisé.

Le jury veut d'abord saluer la motivation des candidats, dont certains promeuvent avec enthousiasme les L.C.A. et portent réellement les enseignements dans leurs établissements.

Ce temps doit permettre un véritable échange avec le jury. Aux questions relatives aux connaissances disciplinaires (langue, histoire, littérature), des réponses précises sont, bien sûr, attendues du candidat. Dans cette perspective, le jury souhaite être très clair dans ses attentes : **on demandera au candidat de traduire une partie de l'un des textes présentés.** L'enjeu de cet exercice de traduction groupes de mots par groupes de mots est d'évaluer la capacité du candidat à identifier la correspondance entre les segments de phrase latine ou grecque et leur traduction littérale ainsi qu'à manifester une compréhension de la structure de la phrase latine ou grecque où l'identification des formes verbales est fondamentale. Afin de réussir cette épreuve, le jury conseille fermement aux candidats de s'entraîner régulièrement à cet exercice dit de « petit latin » ou de « petit grec » qui permet une réelle appropriation des syntaxes latine et grecque.

Par ailleurs, d'autres questions, plus ouvertes, seront pour le candidat l'occasion d'entrer dans un **dialogue didactique** et de justifier ses choix - on peut par exemple interroger un candidat sur le lien entre le contenu de l'évaluation de fin de séquence et les apprentissages proposés-. Dans cette perspective, le jury a valorisé les candidats qui se sont montrés capables d'une analyse réflexive de leurs propositions, c'est-à-dire qui se sont engagés dans leur réponse après avoir su écouter les questions du jury (on pense ici aux propositions d'une candidate sur l'étude l'œuvre intégrale qui, si elles demeuraient inabouties, témoignaient en revanche d'une volonté authentique de réfléchir avec le jury).

4. Points de vigilance

- L'enseignement des L.C.A. est un enseignement de langue fondé d'abord sur des textes littéraires, qui ne sauraient être traités uniquement comme des documents ou encore des « supports », mais qui au contraire doivent être inscrits dans une histoire littéraire et présentés dans leur spécificité et leur littéarité.
- L'enseignement des L.C.A. nécessite des connaissances linguistiques dans la langue ancienne présentée, mais également en français. C'est pourquoi, le jury recommande aux candidats la fréquentation régulière d'une grammaire du français.

- Les candidats ayant suivi une formation académique à la certification cernent mieux les enjeux et les attentes de la certification LCA ; il est donc recommandé aux candidats de suivre une formation en amont de l'examen ; on pense ici aux stages inscrits aux plans académiques de formation.
- Les candidats venant d'une discipline autre que les Lettres doivent faire ce pas de côté pédagogique et didactique de ne pas présenter un projet qui illustre leur discipline, mais s'acculturer à l'esprit des programmes de LCA, et aux compétences que ces derniers permettent de développer.

CONCLUSION

- Cette sixième session de la certification L.C.A. met au jour un point de vigilance important si l'on observe l'écart entre le nombre d'inscrits et le nombre de candidatures recevables. **C'est pourquoi, le jury demande aux candidats non seulement de veiller à la conformité administrative de leur dossier, mais également de penser et construire avec acribie le volet pédagogique du dossier, qui doit comporter un projet de séquence comprenant des textes authentiques et non une vague proposition aussi vaine qu'imprécise.**
- La certification L.C.A. ne peut être obtenue sur la base exclusive de la motivation à enseigner les langues anciennes, pas davantage qu'elle ne légitime une situation où le candidat enseignant les L.C.A. validerait de façon automatique son expérience professionnelle. Pour autant, la certification n'est pas un exercice obscur aux attentes démesurées : elle valide des connaissances linguistiques et culturelles adossées à un projet pédagogique adapté à la réalité de la classe, projet qui révèle à la fois une connaissance des programmes comme des modalités d'enseignement en L.C.A. C'est la raison pour laquelle **le jury encourage fortement chaque candidature honnête, mue par une appétence sincère pour l'enseignement des langues anciennes, et construite grâce à un authentique parcours de formation.**

V. BIBLIOGRAPHIE

Nous signalons quelques ressources utiles, classées en quatre ensembles :

1. Certification complémentaire

- Note de service du 19/10/2004 sur l'attribution d'une mention complémentaire
<http://www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENP0402363N.htm>
- Note de service du 19 mars 2018 créant la certification L.C.A.
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=127432
- Vademecum à l'usage des candidats
http://cache.media.eduscol.education.fr/file/LCA/34/3/Vademecum_LCA_962343.pdf

2. Programmes

- Programmes du collège
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=99531
- Programmes du lycée (enseignement optionnel de L.C.A. et enseignement de spécialité de L.L.C.A.)
<https://eduscol.education.fr/cid144093/lca-bac-2022.html#lien1>

3. Ressources pour l'enseignement

- Les pages « L.C.A. » sur le site Éduscol :
 - pour les programmes du cycle 4
<https://eduscol.education.fr/275/langues-et-cultures-de-l-antiquite-cycle-4>
 - pour les programmes de lycée
<https://eduscol.education.fr/1696/programmes-et-ressources-en-langues-et-cultures-de-l-antiquite-voie-gt>
- La Maison numérique des humanités, site Odysseum :<https://eduscol.education.fr/odysseum/>

4. Mises en perspective didactique

ARMAND, Anne. *Didactique des langues anciennes*. Paris : Bertrand Lacoste (Parcours didactiques). 1997.

AUGÉ, Dominique. *Refonder les langues anciennes : le défi de la lecture*. Grenoble : ELLUG (Didaskein), 2015.

CHARTRAND, Suzanne-G (dir). *Mieux enseigner la grammaire au primaire et au secondaire. Pistes didactiques et activités pour la classe*. Montréal : Éditions du Renouveau Pédagogique. 2016.

DAUNAY, Bertrand, SUFFYS, Séverine (dir). *Apprentissages des langues anciennes, collège et lycée*. Lille : Centre régional de Documentation pédagogique du Nord-Pas-de-Calais, 1997.

FORT, Ludovic, « Fondement- lire le latin et le grec aujourd'hui ». Dans « Langues et cultures de l'Antiquité, Langues anciennes/Langues modernes « Lire le latin et le grec aujourd'hui ». Dans MENJVA/DGESCO : Éduscol, Ressources pour le collège et le lycée général. Octobre 2013.